

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 26 janvier 2007

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 19/01/2007

Date d'affichage de la convocation au siège : 19/01/2007

La séance est ouverte

Le 26 janvier de l'année deux mille sept à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. GONZALEZ	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit		M. LAFEYCHINE	
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène			X
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		Mme CHENNA	
DANNE Philippe		Mme TALABOT		PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel			X	SERIS Didier			X
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis		M. CONSTANT	
GONZALEZ Raymond	X			VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame RANCEZE est élue secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 08 décembre 2006 est adopté à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2007

Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT, Vice-Président en charge des Finances.

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'article et L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes de Montesquieu contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle 2007.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à tous les conseillers communautaires :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la CdCM,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses).

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I - PREAMBULE

L'examen du DOB 2007 ne peut débiter sans avoir à l'esprit quelques éléments du contexte budgétaire national ni sans noter que l'année 2007 qui s'ouvre est naturellement marquée par deux temps politiques très forts pour la vie de notre pays : les élections présidentielles et les élections législatives.

Le choix des Français ne sera pas neutre pour nos collectivités locales, préfigurant en particulier l'avenir de la refonte de la décentralisation.

Toujours est-il qu'aucune embellie n'est venue éclaircir notre horizon budgétaire ni améliorer le climat économique qui baigne dans l'incertitude. Fermetures d'entreprises, réduction forcée des effectifs salariés, plans sociaux sont autant d'épées suspendues qui n'engagent pas la confiance.

2 160 000 chômeurs en France et 9,3 % de la population girondine active n'a pas de travail.

Quelques indices tirés de l'analyse financière des Maires de France sur la loi de finances de 2007 précisent :

Alors que le taux d'augmentation de la DGF de 2006 était estimé à 2,724 % par rapport à 2005, la loi de finances 2007 le fixe à 2,54 % de plus par rapport à 2006. Néanmoins cette progression de DGF ne se traduit pas par une augmentation de notre propre DGF, au contraire, on verra qu'elle est en baisse régulière depuis 3 ans même si la part DGF des communes et des EPCI augmente plus fortement que la part de dotation de solidarité urbaine.

Le taux d'inflation annuel (moyenne des 12 derniers mois) s'établit à 1,9 % pour 2006 alors que la banque Centrale Européenne prévoit 2,4 % pour 2007 et que la croissance du P.I.B. est à 2,25 %.

A noter aussi outre le désengagement patent de l'Etat que le pacte de croissance qui assurait une progression des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales n'est plus garanti au-delà de 2007 (élections obligent !).

Plus interrogatif pour notre collectivité, la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) est prévue en baisse de 11 % par rapport à 2006. A cette grosse et grave incertitude s'ajoute celle que feront peser les premiers effets de la réforme de taxe professionnelle d'où prudence, prudence ! pour nos recettes de TP même si nous envisageons une légère augmentation des taux et comptons sur une non diminution des bases.

II - LE CONTEXTE BUDGETAIRE PARTICULIER A LA CCM

1) L'exercice 2006 a été marqué par :

↳ **la poursuite de la rationalisation de la gestion des déchets** (stabilisation de la quantité des ordures ménagères suite à la montée en charge de la collecte sélective), **du développement des zones d'activités économiques** (obtention du permis de lotir la zone artisanale des Pins Verts en novembre 2006 et du rôle d'aménageur de la ZAC Montesquieu en décembre 2006) **ainsi que celui des actions sociales, emploi et logement (PLH).**

↳ **la préparation d'une stratégie de valorisation du territoire**

- Réhabilitation du bâtiment destiné à accueillir l'Office du Tourisme à Martillac
- Valorisation des zones humides des bords de Garonne
- Création du Système d'Information Géographique doté du cadastre numérisé
- Partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats / La Brède

↳ **la mise en œuvre des nouvelles compétences acquises en janvier 2006 :**

- Gestion des bassins versants qui doivent faire l'objet d'un DIG pour permettre l'intervention de la CdCM sur les berges,
- Transports Scolaires : gestion de 39 lignes scolaires dès la rentrée de septembre 2006.

↳ **la création de quatre budgets annexes :**

- extension de la zone de Montesquieu à Martillac (comptabilité M14 - HT)
- extension de la zone des Pins Verts à Saucats (comptabilité M14 - HT)
- Ordures ménagères (comptabilité M14 - TTC) : budget équilibré par la TEOM et subventions spécifiques avec participation du budget principal de 6 %
- Transports Scolaires (comptabilité M43 - TTC)

↳ **les nouvelles charges de personnel :**

- création d'un poste de technicien rivière (Environnement) subventionné à 80 %
- création d'un poste d'administrateur SIG (Aménagement du territoire)
- pérennisation d'un poste d'agent d'entretien
- gestion des transports scolaires

↳ **la création d'un fonds de concours aux communes :**

- en complément du fonds de solidarité inscrit au BP 2005, un fonds de concours permettant une aide aux communes dans leurs projets d'investissement s'intégrant dans l'intérêt communautaire a fait l'objet d'une ouverture de crédits budgétaires.

-

Les résultats estimés de l'exercice 2006 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes (7.8 M€) - Dépenses (7.3 M€) = 531 175.73 €uros.

Section d'investissement :

Recettes (2 M€) - Dépenses (0.7 M€) - déficit antérieur = 535 098.89 €uros.

Soit un excédent sur l'exercice 2006 de 1 066 274.62 euros et un résultat global cumulé de **3 078 250,12 euros** compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser.

Comparé aux résultats cumulés des exercices précédents :

2002	=	561 636.92 euros
2003	=	1 121 947.16 euros
2004	=	2 249 251.98 euros
2005	=	2 011 975.50 euros

2) - L'exercice 2007 :

Sans aucun impact sur l'attribution de compensation depuis 6 ans consécutifs, des **propositions nouvelles** peuvent être faites. A noter que le baromètre financier publié par la Caisse d'Epargne et l'Association des Maires de France (AMF) montre que les maires tiennent à cet outil (part importante et contraignante de la CdCM) qui garantit avant tout pour les communes membres la neutralité budgétaire de l'institution de la TPU.

Dépenses :

↳ valorisation du territoire

- Signalétique des entrées de la CCM

↳ transferts de compétences :

- gestion de l'aérodrome Bordeaux Léognan Saucats

↳ nouvelles charges de personnel envisagées en 2007 :

- création d'un demi poste au RAM (JEUN)
- création d'un poste CISPD / JEUNESSE
- reprise de deux postes d'agents d'accueil pour le centre de ressources (ECO)
- création d'un poste de chargé de mission Pays (AMTER)
- création d'un poste de chargé de mission Zones Humides/Natura 2000 (AMTER)/Agenda 21

↳ environnement :

- mise en place des D.I.G. sur les 3 bassins versants et des travaux qui en découlent.

↳ social :

- apparition attendue de l'Arlésienne des gens du voyage,
- malgré une diminution notable du FSE, maintien de la politique d'insertion vers l'emploi avec en particulier la prise en charge financière intégrale d'un chantier d'insertion.

↳ Jeunesse :

- malgré un désengagement significatif de la CAF, renforcement des actions enfance et jeunesse. Réflexion sur la mutualisation des services petite enfance.

↳ Budgets annexes et EPIC :

- Ordures Ménagères : les recettes générées par le tri financent 13 % des dépenses OM et 87 % restent à financer d'une part par une augmentation du taux de TEOM de 1,9 % (soit une augmentation du taux de 13,66 % à 13,92 %), d'autre part une participation du budget principal assurant l'équilibre.
- Transports Scolaires : autofinancement CdCM coût réel = 100 750 euros en 2006. Estimation à hauteur de 400 000 euros pour 2007 (comprenant : année scolaire complète [250 % de 2006], augmentation 5 % des coûts du transports + charges de personnel et fonctionnement).
Augmentation de tarifs envisageables de 2,3 % soit :
Collégien : de 42,50 euros à 43,50 euros
Lycéen : 85 euros à 87 euros.
- Prise en charge de la gestion de l'aérodrome Bordeaux Léognan Saucats
- Centre de ressources : intégration bâtiment et gestion de l'activité du centre
- Office de Tourisme : maintien de la subvention

↳ Fonds de concours aux Communes et dotation de solidarité :

Les fonds de concours sont plébiscités par une grande majorité des maires et présidents de CDC. En effet, c'est une participation qui traduit le rôle d'aide à l'investissement reconnu aux CDC.

- Fonds de Concours = 150 000 euros
- Dotation de Solidarité = 30 000 euros

↳ analyse budgétaire et étude prospective des capacités financières de la CCM pour les années à venir

Recettes :

↳ Fiscalité :

- variation des taux de Taxe Professionnelle 2007 :
+ 1,9 % (inflation) pour l'établir à 14 %
- augmentation du taux de la TEOM :
+ 1,9 % (inflation) pour le porter à 13,92 %
- augmentation de la part famille des transports scolaires : + 2,3 %
Collégien : 43,50 euros
Lycéen : 87,00 euros.
- malgré une augmentation relative des bases d'imposition, la légère baisse régulière, annuelle, observée de la DGF, d'environ 1 € / habitant, est à prévoir en 2007. La DGF 2007 avoisinera les 71 € / habitant et la perte sera d'environ 35 000 euros comparé à la DGF 2006 (2 403 573 €).

CONCLUSION

« Prévoir est à la fois l'origine et le moyen de toutes les entreprises grandes ou petites. C'est aussi le fondement présumé de toute politique » Valéry.

« Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent qu'à prévoir celles qui nous peuvent arriver » La Rochefoucauld.

Fort de ces deux justes réflexions, il nous appartient au-delà de nos engagements personnels et politiques de remplir au mieux la mission que nos concitoyens nous ont confiée et de préparer l'avenir de manière la plus durable sur notre territoire de notre CdCM en poursuivant notre remarquable travail, entrepris il y a cinq ans.

Cette politique de partage et d'intérêt communautaire (TPU / dotation de solidarité / transfert de charges) pour servir nos 35 000 habitants, aujourd'hui en début de reconnaissance, porte sûrement ses fruits et va nous permettre, d'une part d'agir de plus en plus concrètement et d'autre part, de réfléchir, dès ce mois de janvier 2007, aux grands desseins qui devront guider nos actions communautaires des prochaines années tout en apportant de nouveaux services à nos administrés et leurs tout-petits qu'en aidant financièrement nos communes.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 26 janvier 2007
Le Président,
Christian TAMARELLE